Page 1/5



Pour toutes vos démarches, utilisez le compte ameli ou l'application ameli pour smartphone nº de Sécurité Sociale 1 28 03 98 506 339 55 assuré social PHAM HUY DIEN

CPAM de PARIS 21, rue Georges Auric 75019 PARIS cedex 19

M. PHAM HUY DIEN 11 RUE DE JAVEL **75015 PARIS**  Voici le détail des versements vous concernant pour la période du 01/10/2023 au 31/10/2023 .

Le remboursement des sommes que vous avez avancées est d'ores et déjà effectué sur votre compte. Ces informations ont été directement transmises par votre caises d'assurance maladie à votre organisme complémentaire MUTUELLE DE L'EST. En conséquence, vous n'avez pas besoin de lui envoyer ce relevé.

	01110				
detes	nature des prestations	montant	base du rembours.	taux	montant
	pour DIEN n6(e) le 15/03/1928 maladia				
	risk 2201 2327940021444				
05/10/2023	SOINS INFIRMIERS (AMI 1.5)	16,15	4,73	% 09	2.84
05/10/2023	franchise (FRH) (*)				0,50
05/10/2023	٠.	2,50	2,50	% 09	1,50
	MAD)	1,35	1,35	% 09	0,81
	maladia rd/ 5541 .2328280003775				
	A notior :				
	Pour les prestations figurant d-après vous n'avez pas régié directement votre professionnel, les participantons fonfaitaires, les franchiese ou les majorations hons paroous occordomé n'ont donc pas été payées. C'est pourquoi elles sont prélavées de mantière différée sur ce remboursement.	ionnel, né n'ont donc pa	ів етів рауе́ев.		
09/08/2023	PHARMACIE pour DIEN né(e) le 15/03/28		(2321105485)	485)	-1,00
09/09/2023	PHARMACIE pour DIEN né(e) la 15/03/28		(2323085721)	721)	-0,50
22/09/2023	PHARMACIE pour DIEN né(e) le 15/03/28		(2323901925)	925)	-1,00
	le 09/10/2023 : 2,15 euro(s)				
	maladie				
	rbf 6924 2328402098980				
22/09/2023	PARCOURS COORDONNE - MEDECIN CORRESPONDANT C. SPECIFIQUE Sect (APC)	86.00	5	8	000
	participation forfattaire (PEH) PARCOURS COORDONNE - MEDECIN CODDESCONDANT		200	8	-1,00
22/09/2023	ACTE TECH MEDICAL Seatt (ATM)  participation forfatfaire (PPH)	14,00	14,00	70%	9,80
					2

(1) Les participations tortaitaires et franchises constatées sur ces actes sont déduitée du montant remboursé dans la partie « Voe remboursements de soins » ou le seront sur voe prochains réglements.

réf 5641 2329780005229



Page 2/5

assuré social PHAM HUY DIEN

Pour foutes vos démarches, utilisez le compte ameli ou l'application ameli pour smartphone n° de Sécurité Sociale 1 28 03 98 506 339 55

CPAM de PARIS 21, rue Georges Auric 75019 PARIS cedex 19

M. PHAM HUY DIEN 11 RUE DE JAVEL 75015 PARIS

Voici le détail des versements vous concernant pour la période du 01/10/2023 au 31/10/2023 .

dates	nature des prestations	montant payé	base du rembours.	taux	montant
	A note :  Pour les pressibors figurant chaptès vous n'avez pas régié directament vote professionne, les participations fordistatene les franchises ou les majorations fron parourar condonné n'ont donc pas étré payées. C'est pourquel elles sont prélevées de matière différée sur ce renhousement.	nnel, n'ont done p	as été payées.		
05/10/2023	ACTE BIOLOGIE pour DIEN né(s) le 15/03/28		(2325161137)	37)	-6.00
09/10/2023	PHARMACIE pour DIEN né(e) la 15/03/28		(2325243458)	(98	0,50
27/09/2023	ECHO OU DOPPLER. pour DIEN né(e) le 15/03/28		(2325346785)	32)	-1,00
16/10/2023	PHARMACIE pour DIEN né(e) le 15/03/28		(2325777385)	(5)	-1,00
18/10/2023	PHARMACIE pour DIEN né(e) le 15/03/28		(2326060085)	(5)	-1,00
	le 24/10/2023 : 36,80 euro(s) maladie				
	rsf 2201 2329910100477				
19/10/2023	CONSULTATION CD (cD) ACTE IMAGERIE CD (AD)	23,00	23,00	% %	13,80
	rist 5541 2330080003742				
	A noter:  Pour less presentions figurant cierprès vous n'avez pas régité directement votre professionne), les participations fordinatines, les franchisses une par indiparte les participations condomné mont donc pas été payées. C'est pourque delles sont pétièrées de maniele ou filléées au ce remboursement.	iel, r'ont donc pas	été payées.		
19/10/2023	PHARMACIE pour DIEN né/e) le 15/03/28				

STANCE CURRIER.

le 27/10/2023 : 16,59 euro(s)



assuré social PHAM HUY DIEN n° de Sécurité Sociale 1 28 03 98 506 339 55 Pour toutes vos démarches, utilisez le compte ameli ou l'application ameli pour smartphone

CPAM de PARIS 21, rue Georges Auric 75019 PARIS cedex 19

M. PHAM HUY DIEN 44 RUE BALARD 75015 PARIS 28 DE. DOS REPLY

Voici le détail des versements vous concernant pour la période du 01/11/2023 au 30/11/2023 .

Le remboursement des sommes que vous avez avancées est d'ores et déjà effectué sur votre compte. Ces informations ont été directement transmises par votre caisse d'assurance maladie à votre organisme complémentaire MUTUELLE DE L'EST. En conséquence, vous n'avez pas besoin de lui envoyer ce relevé.

		montant	base du		montan
dates	nature des prestations		rembours.	taux	vers
	pour DIEN né(e) le 15/03/1928				
	maladie				
_	réf 2201 2331240023673				
07/11/2023	ACTE IMAGERIE CD (AID)	7,98	7,98	60 %	4,79
07/11/2023	REPAR PROTHESE (RPN)	300,00	38,70	60 %	23,22
		,	00,.0	00 70	20,22
	maladie				
	réf 5541 2331380004222				
	A noter:				
	Pour les prestations figurant ci-après vous n'avez pas réglé directeme	ent votre professionnel,			
	les participations forfaitaires, les franchises ou les majorations hors p C'est pourquoi elles sont prélevées de manière différée sur ce rembo	arcours coordonné n'ont donc p ursement.	oas été payées.		
27/10/2023	PHARMACIE pour DIEN né(e) le 15/03/28				
	11/1/10/10/10 pour DIEN Na(e) le 15/05/26		(2326811	939)	-2,00
	le 09/11/2023 : 26,01 euro(s)				
	.,				-
	maladie				
10/11/2023	maladie réf 2201 2332460036556				
10/11/2023	maladie réf 2201 2332460036556 SOINS INFIRMIERS (AMI 1.5)	16,15	4,73	60 %	2,84
10/11/2023	maladie  réf 2201 2332460036556  SOINS INFIRMIERS (AMI 1.5)  franchise (FRH) (1)	, -	4,73	60 %	2,84 -0,50
10/11/2023	maladie  réf 2201 2332460036556  SOINS INFIRMIERS (AMI 1.5)  franchise (FRH) (I)  IND.FORF DEPL.AM (IFA)	2,50	2,50	60 %	
10/11/2023 10/11/2023 10/11/2023	maladie  réf 2201 2332460036556  SOINS INFIRMIERS (AMI 1.5)  franchise (FRH) (1)	, -			-0,50
10/11/2023	maladie  réf 2201 2332460036556  SOINS INFIRMIERS (AMI 1.5)  franchise (FRH) (I)  IND.FORF DEPL.AM (IFA)	2,50	2,50	60 %	-0,50 1,50

<sup>(1)</sup> Les participations forfaltaires et franchises constatées sur ces actes sont déduites du montant remboursé dans la partie « Vos remboursements de soins » ou le seront sur vos prochains règlements.